

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2024 Le vingt-quatre juin deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.

Date de convocation 17 juin 2024 <u>Étaient présents</u>: Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Hervé LOUR (arrivée à 19h01), Chantal INFRAY

Nombre de Conseillers

Etaient absents avec pouvoir : Karine BOTTE à Danielle BERTRE, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Manuella FERREIRA à Maryvonne DAVOT, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY

Etait excusé : Stéphane BREHAM Etaient absents : Olivier MOHLO, William BERTRAND

Secrétaire de séance : Ludovic GUIOT

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

# 24.45 - DECISIONS BUDGETAIRES - Tarifs des droits de place des commerçants ambulants du marché dominical

Rapporteur: Monsieur le Maire

Les droits de place des commerçants ambulants souhaitant s'installer sur le marché sont perçus par la société GERAUD.

Pour rappel, l'unité de mesure correspond à 1 mètre linéaire de façade par 3 mètres de profondeur (conformément à l'article 36 du règlement intérieur), ci-dessous indiqué « M/L ».

Le marché de concession, conclu en 2020, prévoyait une hausse fixe des tarifs par M/L les trois premières années (2021, 2022, 2023), puis le passage à la formule de révision annuelle.

Depuis la délibération n°21.32 du 31 mai 2021, les tarifs n'ont pas été réactualisés.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la Commission Consultative du Marché, en date du 11 mai 2024

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### DECIDE

# - DE VALIDER l'augmentation à hauteur de 0,13 € par M/L à compter du 1er juillet 2024, soit :

Abonnés	Tarif par M/L et par séance	Non abonnés	Tarif par M/L et par séance
Juillet 2021	2,04 €	Juillet 2021	2,70 €
Juillet 2024	2,17 €	Juillet 2024	2,83 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire Le Maire de Pont de l'Arche. Richard JACQUET